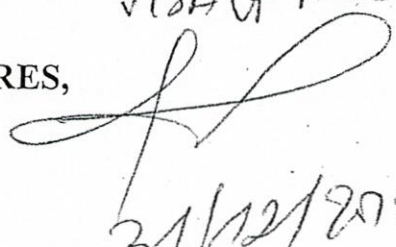


LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

118AUF n° 0804

31/12/2012

- VU la Constitution ;
- VU le décret n°2011-208/PRES du 18 avril 2011, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2012-122/PRES/PM du 23 février 2012 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le décret n°2012-588/PRES/PM du 12 juillet 2012 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2012-1009/PRES/PM/MEF/MAH/MICA du 20 décembre 2012 portant adoption des statuts de la Société de Développement Intégré du Pôle de Bagré (en abrégé BAGREPOLE) ;
- Sur rapport du Ministre de l'économie et des finances ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 novembre 2012 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Le présent décret porte sur la cession de l'ensemble des actifs de la Maîtrise d'Ouvrage de Bagré (MOB) à la Société d'Economie Mixte en charge de la gestion du Pôle de Croissance de Bagré.

ARTICLE 2 : Les actifs, objet de la présente cession, sont constitués de l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles, des bâtiments et installations techniques, du matériel et du mobilier et des immobilisations financières appartenant à la Maîtrise d'Ouvrage de Bagré.

ARTICLE 3 : Les immobilisations corporelles et incorporelles, les bâtiments et installations techniques, les matériels et mobiliers et les immobilisations financières appartenant à la Maîtrise d'Ouvrage de Bagré (MOB) sont cédés, au franc symbolique, à la Société d'Economie Mixte en charge de la gestion du Pôle de Croissance de Bagré.

ARTICLE 4 : Les actifs cités à l'article 2 ci-dessus, d'une valeur de dix milliards six cent millions huit cent quatre vingt un mille cent trente six (10 600 881 136) francs CFA sont répertoriés dans le tableau ci-dessous.

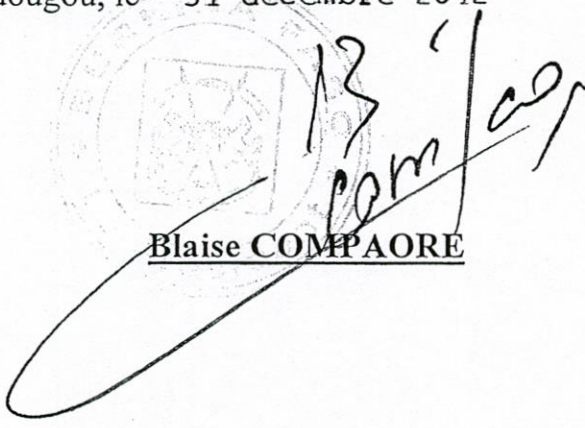
DESIGNATION		VALEUR (en FCFA)	VALEUR TOTALE (en FCFA)
Immobilisations incorporelles	Logiciel	12 613 800	12 613 800
Aménagements	Aménagement terrain	6 797 176 186	7 021 507 383
	Travaux de mise en valeur	1 719 500	
	Plantation d'arbre et d'arbuste	505 000	
	Autres travaux	222 106 697	
Bâtiments et installations techniques	Postes et lignes électriques	262 281 760	1 701 541 251
	Routes d'accès	416 585 639	
	Infrastructures sociales	579 259 741	
	Autres infrastructures	61 305 748	
	Réhabilitation logement bureau	2 672 192	
	Grosses réparations ou agrandissements	777 719	
	Constructions nouvelles	170 768 035	
	Ouvrages d'infrastructures	207 890 417	

Matériels et mobiliers	Matériels de bureau	52 979 763	855 076 930
	Mobiliers de bureau	7 098 622	
	Matériel informatique et bureautique	65 992 345	
	Matériel de transport	136 285 000	
	Autres matériels et mobiliers	591 943 700	
	Matériels et outillages agricoles	40 000	
	Matériels informatiques	737 500	
Immobilisations financières	Autres immobilisations financières	400 000 000	1 010 141 772
	Crédit agricole	610 141 772	
TOTAL			10 600 881 136

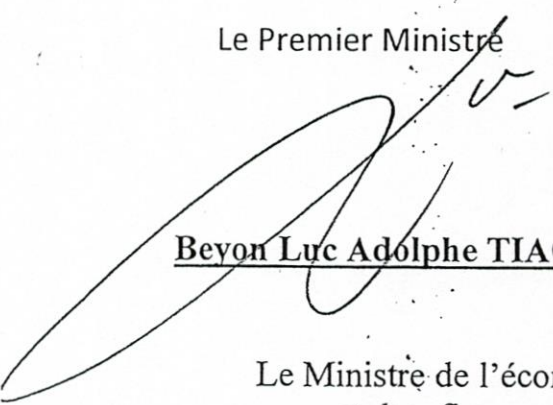
ARTICLE 5 : Les actifs, objet de la présente cession, seront utilisés conformément au Manuel d'exécution du Projet Pôle de Croissance de Bagré.

ARTICLE 2 : Le Ministre de l'économie et des finances, le Ministre de l'agriculture et de l'hydraulique et le Ministre de l'industrie du commerce et de l'artisanat et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

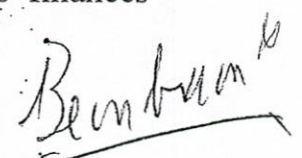
Ouagadougou, le 31 decembre 2012


Blaise COMPAORE

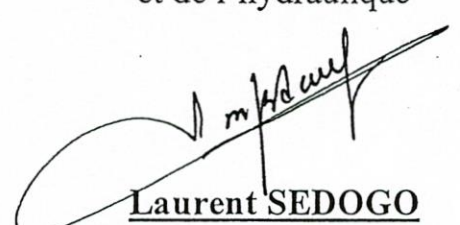
Le Premier Ministre


Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'économie
et des finances


Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Le Ministre de l'agriculture
et de l'hydraulique


Laurent SEDOGO

Le Ministre de l'industrie,
du commerce et de l'artisanat


Patiendé Arthur KAFANDO